

REPUBLIQUE FRANCAISE

2022 - 3

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 03 février 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 26 janvier 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	10
- votants :	12
- absents :	1

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. BLANCHEFORT Fabien, M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints ; M. VIALANEIX Bernard, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, Mme SCIORTINO Pascale, M. MARION Olivier.

Procuration :

M. PHILBEE Paul a donné procuration à M. GIBERT Stéphane

M. FAIVRE Thierry a donné procuration à M. PHILIPON Pierre

Absent : M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** M. LAVERROUX Yannick**2022 – 3 : Panneau lumineux : choix du modèle et de l'emplacement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité pour la Commune de La Chaise-Dieu d'acquérir un panneau lumineux par l'intermédiaire d'un achat groupé organisé par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Cet achat apportera un plus pour la communication des événements, des informations, des services, etc.

Par courrier du 21 octobre dernier, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est engagée à financer cette opération en apportant un fonds de concours de 50 % maximum du reste à charge sur l'achat HT du panneau d'affichage (hors frais d'installation, de maintenance, d'entretien, d'alimentation...)

Le montant prévisionnel, hors installation, de ce panneau est estimé à 12 124 euros HT.

La Commune de La Chaise-Dieu s'engage, en contrepartie du versement du fonds de concours, à diffuser sur son panneau d'affichage numérique, les messages génériques émanant de la Communauté d'agglomération, en fonction de l'actualité en cours (Musée, Ateliers des Arts, Petite Enfance, Mobilité, etc...).

Après avoir délibéré et voté (11 voix « pour », 1 voix « abstention), le conseil municipal décide de :

- Engager l'achat d'un panneau lumineux (petit simple face) pour l'installer place de la Gare,

AR Prefecture

043-214300485-20220203-D_03_2022-DE
Reçu le 10/02/2022
Publié le 10/02/2022

- Solliciter un fonds de concours à la Communauté d'agglomération à hauteur de 50 % du reste à charge sur l'achat HT du panneau d'affichage, dont le montant prévisionnel s'élève à 12 124 euros HT,
- Approuver la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté d'agglomération du Puy en Velay,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

